



13 août 2021

(21-6203)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

UNION EUROPÉENNE: RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2021/1236 DE LA COMMISSION DU 12 MAI 2021 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT (UE) 2019/787 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL CONCERNANT LES DEMANDES D'ENREGISTREMENT D'INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES DES BOISSONS SPIRITUEUSES, LA PROCÉDURE D'OPPOSITION, LES MODIFICATIONS DU CAHIER DES CHARGES, L'ANNULATION DE L'ENREGISTREMENT, L'UTILISATION DU SYMBOLE ET LE CONTRÔLE

Membre présentant la notification	UNION EUROPÉENNE
--	-------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement d'exécution (UE) 2021/1236 de la Commission du 12 mai 2021 établissant les modalités d'application du règlement (UE) 2019/787 du Parlement européen et du Conseil concernant les demandes d'enregistrement d'indications géographiques des boissons spiritueuses, la procédure d'opposition, les modifications du cahier des charges, l'annulation de l'enregistrement, l'utilisation du symbole et le contrôle
Objet	Indications géographiques
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridiqueⁱ	https://ip-documents.info/2021/IP/EEC/21_5173_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/EU/G/6 , IP/N/1/EU/13

Brève description du texte juridique notifié

Le texte contient les règles d'application du Règlement (UE) 2019/787 sur les boissons spiritueuses qui concerne la protection des indications géographiques relatives aux boissons spiritueuses. Le texte concerne notamment: les demandes d'enregistrement (demandes conjointes, document unique, zone géographique, procédure d'examen nationale supplémentaire); la procédure d'opposition (règles de procédure); les modifications du cahier des charges des produits (demandes de modifications au niveau de l'Union, communication d'une modification standard, communication d'une modification temporaire, annulation

(demandes d'annulation), utilisation du symbole de l'Union, contrôle (contrôle du respect du cahier des charges); les communications (communications entre la Commission, les États Membres, les pays tiers et d'autres opérateurs, dépôt et accusé de réception des communications, informations à mettre à la disposition du public), les données personnelles et les dispositions finales; les modèles (en annexes).

Langue(s) du texte juridique notifié	anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} août 2021
Autre date	Adoption: 12 mai 2021

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	12 août 2021
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Commission européenne

ⁱ Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.